

l'agrément du Séminaire qu'on avait acheté cette maison de Décareau; nos sœurs avaient eu toutes les peines du monde à consentir à cet achat que personne n'a approuvé. Je parle à Monsieur Glandelet et à Monsieur Hazeur pour trouver une place en la ville basse pour y faire l'école, (ce qui ne se peut en la haute, à cause des Ursulines qui y sont). Monsieur Hazeur m'offre deux logements à choisir: nous achetâmes celui de la plateforme qui servait de magasin, 7,500 livres, car il fallait assurer l'argent de la maison de Monseigneur vendue, et loger nos sœurs. Ma plus grande intention était d'avoir un lieu de retraite à Québec, tant pour celles qui sont et pourront être en mission dans tous les quartiers des environs de Québec, que pour celles qui vont et viennent de Montréal. Je crois que la Providence de Dieu et le secours de la Sainte Vierge y remédièrent; Monsieur Hazeur me promet de ne nous jamais faire de peine pour le paiement, et nous fit un acte pour avoir part à ce qui se pourrait faire de bien dans la maison. Le paiement était en deux, qui allaient à trois ans; et ce qui ne serait pas payé paierait rente,—ce qu'il n'a jamais exigé. La maison de Décareau ne se trouve pas à vendre, ce qui retarde ce paiement. Or l'année d'auparavant, ma sœur Raisin avait signé une quittance sans recevoir d'argent; nous disputons cette somme. Ma sœur Raisin meurt sur ces entrefaites.